

REPUBLIQUE FRANCAISE



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 – 183 DU 28 juillet 2021

OBJET : ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION N°1 AU MARCHÉ SUBSEQUENT N°S27V33 – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA TECHNOPOLE AGEN GARONNE POUR L'ANNEE 2021

Contexte

Le marché subséquent n°S27V33 a pour objet l'entretien des espaces verts de la Technopole Agen Garonne pour l'année 2021. Il est issu de l'accord-cadre n°7TVE01 « Accord-cadre pour l'entretien d'espaces communautaires sur le territoire de l'Agglomération d'Agen ».

Le marché subséquent n°S27V33 « Entretien des espaces verts de la technopole Agen Garonne pour l'année 2021 » a été notifié le 17/05/2021 à l'Association Les Chemins Verts de l'Emploi - 1 rue Tapie 6 - CS 70039 - 47004 AGEN CEDEX (Siret: 398 181 586 00031) pour un montant de 23 285.52 € TTC, cette association n'étant pas soumise à la TVA.

Exposé des motifs

L'acte modificatif en cours d'exécution n°1 a pour objet d'introduire des prestations supplémentaires au marché, en raison de l'agrandissement de la surface à entretenir liée au terme du contrat d'entretien assuré par le titulaire du marché d'aménagements paysagers de la TAG sur la parcelle ZE 466.

N° prix	Libellé	Unité	Volume	Prix unitaire
1.02	Tonte au sherpa sans ramassage des abords de platebandes arbustives sur différentes parcelles	m²	8 750	0.10 €
1.03	Débroussaillage de l'intérieur des platebandes arbustives, en laissant une hauteur d'herbe de 10 cm	m²	18 250	0.20 €
TOTAL				4 525 €

Le nouveau montant du marché est donc de 27 810,00 € TTC, le titulaire n'étant pas soumis à la TVA.

Cadre juridique de la décision

VU l'article 139 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016

VU la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre « toute décision concernant les avenants aux marchés publics sans limitation de montant (y compris pour les marchés formalisés) et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant même lorsque celui-ci entraîne une augmentation du montant initial supérieur à 5%.

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN-ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ DE VALIDER ET DE SIGNER L'ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION N°1 AU MARCHE SUBSEQUENT S27V33 « ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA TECHNOPOLE AGEN GARONNE POUR L'ANNEE 2021 », AVEC L'ASSOCIATION LES CHEMINS VERTS DE L'EMPLOI, SITUEE 1 RUE TAPIE 6 – CS 70039 47004 AGEN CEDEX – N° SIRET : 398 181 586 00031, PORTANT LE MONTANT TOTAL DU MARCHE A 27 810,00 € TTC, LE TITULAIRE N'ETANT PAS SOUMIS A LA TVA.

2°/ DE DIRE QUE LES DEPENSES SERONT PRELEVEES SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE EN COURS.

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 03./08/ 2021

Télétransmission le 03./08/ 2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Pour le Président

Clémence BRANDOLIN-ROBERT

